

vrage de défense casematé, la lumière y pénètre par une petite ouverture ménagée dans le toit et garnie d'un morceau de peau de baleine rendue transparente. Ils obtiennent de la chaleur en enflammant une certaine quantité de mèches, disposées autour d'un plat grossier rempli d'huile de poisson ou de phoque.

L'entrée, placée à quelques pieds de la hutte, s'y relie par une sorte de tunnel et y débouche dans le plancher; autour de cette trappe, sont plusieurs petites chambres dans lesquelles sont emmagasinées les provisions d'hiver, les divers articles destinés au commerce et les ustensiles de cuisine. Notre gravure représente l'entrée souterraine, le buste d'un natif émergeant de l'ouverture extérieure. Les montants qui entourent la hutte sont faits de pièces de bois et de côtes de baleine, placés en déclin, et formant un abri pour les chaloupes, les traîneaux, etc.

Les morts sont enveloppés dans des pièces d'étoffe ou dans des pelletteries, puis placés dans une boîte fermée et d'un travail tout à fait primitif; ce cercueil est posé sur une estrade construite avec des pièces de bois et des côtes de baleines, et les effets personnels du mort sont placés à côté de lui.

Les éléments et plus encore la négligence causent la détérioration rapide de ce cercueil, alors que le corps n'est pas encore décomposé.

Près de deux milles de la Pointe Hope sont parsemés de squelettes.

Les hommes portent en général, pendus aux lèvres, des ornements appelés en anglais *labrets*. Les femmes se tatouent le menton de plusieurs lignes droites.

L'on trouve deux sortes de *labrets*, l'un a la forme d'un chapeau de soie, et est fait soit de pierre ou de verre, l'autre ressemble assez à un bouton de manchette, est fait d'ivoire et à un grain bleu incrusté au milieu. Ce dernier est beaucoup prisé, mais peu d'explorateurs s'en sont procuré.

Notre gravure (une beauté) représente le type de la plus jolie femme (ou du moins réputée comme telle) de la contrée. Une chevelure épaisse, les traits très accusés, la peau huileuse, les yeux en amande, le front déprimé, le nez épaté. Les dents chez les femmes sont usées de bonne heure, elle s'en servent pour plier les bandelettes de tôle, travailler le bois, tendre les peaux dont on fait usage pour construire les chaloupes. A tous ces signes, joignez y des tatouages au menton, et vous reconnaîtrez partout le type de la femme esquimaue du territoire d'Alaska.

EXÉCUTION DU MAJOR PANITZA

(Voir gravure)

Vers l'époque de son arrestation, qui remonte au mois de février dernier, nous avons parlé du major Panitza. Aujourd'hui, nous empruntons aux correspondances du *Temps* le récit de son exécution, qui a eu lieu le 28 juin dernier.

Averti qu'il devait se préparer à la mort et qu'il devait prendre ses dernières dispositions, Panitza a écouté avec beaucoup de sang froid cette communication qui lui a été faite par un de ses juges. Il a écrit plusieurs lettres et a eu une courte entrevue avec quelques membres de sa famille.

L'exécution a eu lieu le samedi matin, vers sept heures, sur une place aux environs de Sofia. Panitza a été conduit dans un fiacre fermé, sous la garde d'un gendarme. Il a fumé pendant tout le trajet. Cinq régiments étaient sous les armes dans la plaine de l'exécution. Ils étaient commandés par le colonel Moutkouroff. Un détachement de 21 hommes formait le peloton d'exécution.

Panitza, qui s'est conduit très courageusement, a écouté, pendant qu'on lui attachait les bras à un arbre, les exhortations d'un pope, puis, sur le signal de l'officier, le peloton a fait feu. Panitza s'est affaissé percé de balles en criant: "Vive la Bulgarie!" La mort a été instantanée.

On a dit que le prince Ferdinand s'est récusé jusqu'au dernier moment pour signer l'arrêt de mort. Il n'aurait cédé qu'au moment de quitter Sofia et sur les instances de M. Stambouloff, qui, aussitôt après le départ du prince, a ordonné l'exécution.



M. A. B. LONGPRÉ

Nous publions aujourd'hui le portrait de M. Arthur B. Longpré, protonotaire à Montréal, décédé le 29 juillet dernier, à sa résidence, No 64, rue St-Hubert.

M. Longpré était né à Beauharnois, le 26 janvier 1842, et il fit ses études classiques au collège de Montréal, avec l'intention de se faire prêtre. Ce fut cette pensée qui le détermina, à sa sortie du collège, à aller s'enfermer pendant quelque temps chez les R. P. Jésuites, à Fordham, près New-York. Il prononça ses premiers vœux, mais ne put aller plus loin, en raison de sa mauvaise santé.

Il revint au pays, pour étudier le droit dans les bureaux de M. Jos. Duhamel, C.R. Après un brillant examen, il fut admis au barreau le 3 juillet 1865, à l'âge de vingt trois ans.

Comme avocat, il fit successivement partie des raisons sociales suivantes: Longpré et Houle, Longpré et Dugas, et Longpré et David.

En 1870, à vingt-huit ans, M. Longpré épouse Mlle Rosina Brault; de ce mariage sont nés trois enfants.

M. Longpré s'occupa aussi quelque peu de militarisme. En 1866, il reçut ses certificats de première et seconde classe de l'école militaire de Québec. Quelque temps avant, il avait reçu le grade d'officier des "Indépendants" de Beauharnois.

En 1874, M. Longpré occupait le fauteuil de rédacteur de l'*Opinion Publique*; plus tard, on le retrouve comme collaborateur à la *Tribune*, sous le nom de plume de Jean-Baptiste de Salle. En 1878, il se présenta, dans le comté de Terrebonne, contre l'hon. M. Chapleau, mais il fut défait.

En 1887, M. Longpré fut nommé, par le gouvernement de Québec, protonotaire à Montréal, sur la recommandation de son ancien associé, M. L. O. David.

La *Patrie*, en annonçant la mort de M. Longpré, fait les commentaires suivants:

"Cette nouvelle, qui va assombrir bien des visages parmi les membres du barreau et dans le reste de notre population, sera accueillie par un grand nombre de personnes avec un vif étonnement.

"Telle était, en effet, l'ardeur au travail de cet infatigable et zélé fonctionnaire, qui était déjà sous la poigne de la mort, qu'il s'est rendu pas plus tard que vendredi (le 25), à son bureau et s'y est occupé des mille et un détails de son administration, comme s'il n'avait pas reçu déjà le mandat de comparaître à bref délai devant le Grand Juge.

"C'était là d'ailleurs le trait distinctif de ce caractère qui vient de passer. Il n'avait vu de la vie que son côté sérieux et le devoir fut toujours pour lui un maître impérieux auquel il se faisait une joie d'obéir....

"Mais cette âme n'était pas trempée pour la politique, pas plus d'ailleurs que le corps qui lui servait d'enveloppe n'était fait pour les luttes électorales. M. Longpré, défait à Terrebonne, dit un éternel adieu au démon politique, à ses pompes et à ses vœux, et resta dans la vie privée, avec l'intention de se consacrer exclusivement à la pratique du droit.

"C'est de cette demi-retraite que le fit sortir, au mois d'août 1887, sa nomination de protonotaire pour succéder à M. Gendron qui venait de donner sa démission.

"Le nouveau protonotaire, toujours ardent au travail et consciencieux dans l'exercice de ses fonctions, introduisit dans ses bureaux de nombreuses réformes qui ont rendu plus facile le fonctionnement de la machine. Il s'occupait encore de perfectionner ces réformes elles-mêmes, quand la mort s'est posée devant lui, au milieu de

sa carrière,—il n'avait que quarante huit ans,—et est venu mettre fin à ses travaux.

"Ses contemporains diront devant cette nouvelle tombe qui s'ouvre à leurs pieds, que si celui qui va y descendre ne fut point une personnalité bruyante, ce fut du moins un honnête homme, un citoyen exemplaire, un fonctionnaire consciencieux, un avocat, plein de probité, un libéral convaincu; enfin un Canadien qui fit honneur à son pays."

RIEN QUE DEUX LIVRES

Mon ami intime, J. N. Marcil, sténographe de profession, écrivain par tempéramment, joueur d'échecs par goût, est aussi bouquineur à ses moments perdus.

Il vient de faire une trouvaille qui le place au premier rang de notre monde bibliographique à Montréal. Adeptes, approchez-vous! Profanes, éloignez-vous! car les premiers vont tressailler de joie, tandis que les autres vont demeurer froids, et pas n'est besoin d'amoindrir notre bonheur par la vue d'une figure indifférente.

Bon.... maintenant que les autres sont partis, touchez, palpez ce petit in-32, voyez ce couvert en cartonnage assez faible, recouvert d'un papier bleuâtre, tacheté de blanc, aux quarante feuilles jaunes et semblables à certain papier parchemin de nos jours. Ouvrez-le, puis lisez:

Règlement
De la confrérie
De l'adoration perpétuelle
du
Sacrement
et

De la Bonne Mort
Erigée dans l'Eglise Paroissiale de Ville-Marie
en l'île de Montréal, en Canada.
Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée.
A Montréal:

CHEZ F. MESPLET ET C. BERGER,
imprimeurs et libraires; près le marché. 1776.

C'est le premier livre publié à Montréal. Veinard, va! de posséder ce trésor.

Dire que ce n'est pas tout, c'est faire entendre qu'il y en a un autre, en effet! Le second, quoique n'étant pas marqué aussi *rarissime* que le premier, est tout-à-fait respectable à cause de ses soixante-et-douze années et de sa valeur historique. C'est un in 12, relié en veau, renfermant 271 pages et contenant l'histoire des premiers temps de la colonie française et de la fondation de Montréal.

La première page se lit ainsi:

La Vierge
de la vénérable sœur
Marguerite Bourgeois
dite
du Saint Sacrement
Institutrice
Fondatrice et première supérieure des Filles
Séculières de la
Congrégation Notre-Dame
Etablie à Ville-Marie
Dans
L'Isle de Montréal, en Canada
Tirée de mémoires certains et la plupart originaux
A Ville-Marie:
Chez WM GRAY, rue St-Paul
1818.

Ce n'est rien que deux livres.... mais quels livres!

E. J. Massicotte

M. Smith (qui a le malheur de bégayer).—Ma-m-am-zelle Ali-i-ce, je.... t'a-t'a-t-a-ta-dore.

Alice.—Oh, Charles, répète le encore!

M. Smith.—Je-je n-ne pu-puis pas.

Nos bébés.

—Tu vois, Robert, comme c'est laid, ce monsieur qui descend de voiture et qui n'offre même pas la main à la dame qui l'accompagne.

(D'un ton détaché).—C'est probablement sa femme,